

pour le n° 1 du Nord entreposé à Fort William-Port Arthur ou Vancouver. Toutefois, le 24 août 1961, la Commission annonçait que les paiements initiaux pour toutes les classes de blé seraient les mêmes que durant la saison agricole précédente sauf pour toutes variétés de blé ambré durum de l'Ouest. Les paiements initiaux pour ces variétés ont été augmentés de 35 cents le boisseaux, afin de parer à l'état anormal de l'approvisionnement et d'encourager les producteurs à livrer ce genre de blé le plus tôt possible. A compter du 1^{er} mars 1962, les paiements initiaux concernant le blé ont été augmentés de 75 cents le boisseau pour le durum (en plus de l'augmentation de 35 cents annoncée le 24 août) et de 10 cents le boisseau pour toutes les autres classes. Un paiement d'appoint a été accordé aux producteurs, à ces taux, pour les livraisons effectuées du 1^{er} août 1961 au 28 février 1962.

Le 6 décembre 1962, un paiement intérimaire concernant le blé durum (pool de 1961-1962) était annoncé; ce paiement constituait à la fois le paiement final des livraisons de 1961-1962. Bien que la loi instituant la Commission canadienne du blé ne prévoit pas de paiements finals distincts pour le blé durum et le blé de printemps, elle prévoit cependant des paiements intérimaires lorsqu'ils peuvent être faits sans perte. Les producteurs ont livré 10,500,000 boisseaux de blé dur au pool de 1961-1962, qui a tout été vendu. Après déduction de la retenue d'assistance à l'agriculture des Prairies (1 p. 100) le paiement intérimaire s'est élevé à \$6,900,000, soit une moyenne de 65.9 cents le boisseau. Le paiement final au compte du pool de 1961-1962 (blé), annoncé le 22 mars 1963, a été d'environ \$123,900,000 soit, après déduction de la retenue d'assistance, le chiffre record de 42.974 cents le boisseau. Le paiement final pour le blé n° 1 du Nord entreposé à Fort William-Port Arthur ou Vancouver, avant déduction de la retenue, s'est chiffré, en tout, par \$1.91021 le boisseau.

La campagne agricole 1961-1962 a coïncidé avec la troisième année du quatrième triennat de l'Accord international sur le blé. Les ventes en vertu de l'Accord ont été très disséminées; 28 des 36 pays importateurs participant à l'Accord ont acheté du blé ou de la farine au Canada; ces achats ont atteint l'équivalent de 232,100,000 boisseaux, soit 37 p. 100 de toutes les ventes consenties sous le régime de l'Accord. Le principal débouché A.I.B. du blé et de la farine du Canada a été la Grande-Bretagne (quelque 86 millions de boisseaux), suivie du Japon, 49,100,000 boisseaux; de la République fédérale d'Allemagne, 43,900,000; de la Belgique et du Luxembourg, 11,700,000; de l'Allemagne de l'Est, huit millions; de la Suisse, huit millions; des Philippines, 4,900,000 et du Venezuela, 4,700,000 boisseaux. Voici quels ont été les principaux importateurs de blé de la classe II: Chine continentale, 72 millions de boisseaux; Pologne, 12,300,000; Italie, 3,900,000; États-Unis, 2,900,000; et Finlande, 2,500,000 boisseaux.

Au cours de 1961-1962, les ventes domestiques de toutes les classes de blé se sont faites aux mêmes prix que le blé vendu conformément à l'Accord. Les prix du blé de classe II, toutes variétés, ont correspondu à ceux de l'Accord et du marché intérieur.

21.—Production, importations, exportations et utilisation intérieure de blé, campagnes agricoles terminées le 31 juillet 1957-1962

(En millions de boisseaux)

Détail	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962
Report, 1 ^{er} août.....	579.6	733.5	648.5	588.0	599.6	607.8
Production.....	573.0	392.7	398.1	445.1	518.4	283.4
Importations ¹	0.1	2	2	2	2	2
Total, stocks	1,152.8	1,126.3	1,046.5	1,033.1	1,118.0	891.2
Exportations ¹	264.4	320.3	294.5	277.3	353.2	358.0
Utilisation intérieure.....	154.8	157.5	164.0	156.2	156.9	142.2
Total, écoulement	419.2	477.8	458.5	433.5	510.1	500.2
Report, 31 juillet.....	733.5	648.5	588.0	599.6	607.8	391.1

¹ Comprend le blé de semence ensaché et la farine de blé exprimée en blé.

² Moins de 50,000 boisseaux.